

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

24/03/2023

Date de l'affichage

24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Alban LANSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien DROMIGNY par Didier BALDY, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLERIN, Suzanna MARTINET par Édith LION, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Jean-Yves RAVENNE

Absents

Aymeric DUROX, Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, 9 représentés à la séance et 3 absents.

Madame Stéphanie SCHUT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230330-2023_31_03-DE

2023/31-03 – OBJET : CANDIDATURE DE LA BRIE NANGISSIENNE À UN CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019/48-01 du conseil communautaire en date du 27 juin 2019 portant validation du projet de territoire ;

Vu la délibération n° 2022/94-01 du conseil communautaire en date du 19 mai 2022 portant approbation du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Brie Nangissienne et autorisant le Président à signer ce contrat ;

Vu la délibération n° 2023/22-02 du conseil communautaire en date du 16 février 2023 portant approbation de l'avenant n°1 du CRTE et autorisant le Président à signer cet avenant ;

Vu le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Brie Nangissienne, signé le 18 juillet 2022 avec le Préfet de Seine-et-Marne ;

Vu l'avenant n°1 du CRTE de la Brie Nangissienne pour orienter et participer à la relance économique et écologique du territoire, signé le 20 mars 2023 avec la Sous-Préfète de Provins ;

Considérant l'intérêt que revêt la signature d'un Contrat Intercommunal de Développement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la candidature de la Brie Nangissienne à un Contrat Intercommunal de Développement.

ARTICLE DEUX :

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette candidature et à signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mars 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230330-2023_31_03-DE